**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 11 94 07867 94**

ET :

Entre :

 KHEPRI Développement

Au capital de 10 000 €

Représentée par Mme Evelyne REVELLAT

 Siège :

129 Bd Pasteur

94360 Bry-sur-Marne

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l’éducation permanente et des articles R950-1 et suivants de ce livre pour une formation conforme à l’un des types d’action prévue à l’article L.900-2 du code du travail.

**Article 1**

L’organisme de formation organise l’action de formation suivante :

"…"

Lieu : Salle de formation dans Paris

Animateur de la formation :

Madame …

8 h de formation programmées sur l’année 2014 :

**Article 2**

L’organisme de formation y accueillera le public suivant (liste jointe) :

Monsieur

Madame

**Article 3**

En contrepartie de cette action de formation, le donneur d’ordre s’engage à acquitter les frais suivants :

 Préparation, animation de la formation H.T. : 00,00 € HT

 TVA 20 % 00,00 €

 TOTAL GENERAL TTC 00,00 €

Mode de règlement :

..00,00 € par virement Domiciliation bancaire : LCL Bry sur Marne - RIB30002-07650-70641F/47

ou par chèque à l'ordre de la Sté Khépri Développement.

**Article 4**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l’entreprise pour la durée visée à l’article 1.

Fait à Bry-sur-Marne le ….. 2014 en deux exemplaires à nous retourner signé.

Pour le Donneur d’Ordre Pour Khépri Développement

Signature et cachet Signature et cachet

****